**Commune de Béligneux**

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

**Par arrêté municipal n°2025/42 en date du 12/09/2025**

**Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie de Béligneux**

**22 route de la gare, 01360 Béligneux**

**Du 04/10/2025 au 04/11/2025**

**Révision du Plan Local d’Urbanisme**

Par arrêté municipal en date du **12 septembre 2025**, M. le Maire de Béligneux a prescrit l’ouverture de l’enquête publique portant sur la révision du Plan Local d’Urbanisme (PLU).

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mme Edna TREIBER-FERBER en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Patrick RUFFILI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L’enquête est ouverte pendant **une durée de 32 jours du samedi** **4 octobre 2025 à 09h00 au mardi 4 novembre 2025 jusqu’à 17h30** à la mairie de Béligneux aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l’enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant la révision du PLU et son évaluation environnementale, accompagné des avis des personnes publiques associées ainsi que du bilan de la concertation à la mairie de Béligneux aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d‘enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de Béligneux en salle du conseil municipal :

* **1ère permanence :** **Mardi 14 octobre de 16h00 à 19h00**
* **2ème permanence : Samedi 18 octobre 2025 de 09h00 à 12h00**
* **3ème permanence : Lundi 27 octobre 2025 de 09h00 à 12h00**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d’enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à la mairie de Béligneux.

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l’attention de Madame la commissaire enquêtrice, à la mairie de Béligneux (22 route de la gare, 01360 BELIGNEUX) ou par voie électronique à l’adresse suivante : [**urbanisme@ville-beligneux.fr**](mailto:urbanisme@ville-beligneux.fr) en vue de les annexer au registre.

Pendant toute la durée de l’enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir copie de tout ou partie du dossier d’enquête publique.

Cet avis est affiché à la mairie de Béligneux et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.ville-beligneux.fr/>

Au terme de l’enquête publique, la révision du PLU, éventuellement amendé, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal de Béligneux.

Le rapport, l’avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de Béligneux et sur le site internet de la Préfecture de l’Ain pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête publique. Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet de la mairie.

**Philippe FERRAND, Maire de Béligneux**